



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF  
Cent quatorzième session  
Point 4.9 de l'ordre du jour provisoire

EB114/14 Corr.1  
6 mai 2004

---

## Financement durable de la lutte antituberculeuse

### Rapport du Secrétariat

#### RECTIFICATIF

Remplacer l'avant-dernière phrase du paragraphe 8 par le texte suivant :

La Commission Macroéconomie et Santé a indiqué en 2001 qu'il fallait accroître les dépenses en moyenne de US \$1 milliard par année au cours de la période 2002-2015 pour appliquer la stratégie DOTS (sans compter les investissements en faveur de la lutte contre la tuberculose liée au VIH et la tuberculose polychimiorésistante et en faveur de la recherche pour la mise au point de médicaments, d'outils diagnostiques et de vaccins nouveaux).<sup>1</sup>

= = =